

COMPTES ANNUELS

ASS CENTRE DRAMATIQUE DE LA COURNEUVE

21, avenue Gabriel Péri
93120 LA COURNEUVE

Exercice clos le 31/12/2012

APE : 9001Z

SIRET : 78551503200031

Sommaire

1. COMPTES ANNUELS

Bilan	1
Compte de résultat	3
Bilan détaillé	4
Compte de résultat détaillé	7
ANNEXE	
Règles et méthodes comptables	10
Faits caractéristiques	11
Notes sur le bilan	12

2. LIASSE FISCALE ***17***

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/12	Net au 31/12/11
ACTIF				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Autres immob. incorporelles / Avances et acomptes	1 714	1 714		200
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Installations techniques, matériel et outillage	14 135	11 021	3 114	4 307
Autres immobilisations corporelles	30 038	29 962	76	389
Immobilisations financières				
TIAP & autres titres immobilisés	153		153	
ACTIF IMMOBILISE	46 040	42 697	3 342	4 896
Stocks				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	1 298		1 298	233
Autres créances	60 043		60 043	105 379
Divers				
Disponibilités	65 374		65 374	60 768
Charges constatées d'avance	280		280	95
ACTIF CIRCULANT	126 995		126 995	166 475
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	173 034	42 697	130 337	171 371

Bilan

	Net au 31/12/12	Net au 31/12/11
PASSIF		
Report à nouveau	47 496	63 741
RESULTAT DE L'EXERCICE	-7 097	-16 245
FONDS PROPRES	40 399	47 496
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Découverts et concours bancaires	22	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	22	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		48
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 386	9 605
Dettes fiscales et sociales	41 599	37 555
Produits constatés d'avance	33 931	76 667
DETTES	89 938	123 875
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	130 337	171 371

Compte de résultat

	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	%	du 01/01/11 au 31/12/11 12 mois	%
Ventes de marchandises	46	0,01	142	0,03
Production vendue	15 011	4,27	67 293	15,89
Subventions d'exploitation	336 736	95,72	356 192	84,08
Autres produits			51	0,01
Produits d'exploitation	351 793	100,00	423 679	100,01
Achats de marchandises	35	0,01	100	0,02
Autres achats non stockés et charges externes	67 540	19,20	71 260	16,82
Impôts et taxes	9 375	2,67	5 720	1,35
Salaires et Traitements	192 155	54,62	246 089	58,09
Charges sociales	86 699	24,65	111 927	26,42
Amortissements et provisions	1 707	0,49	1 122	0,26
Autres charges	2 416	0,69	5 574	1,32
Charges d'exploitation	359 927	102,31	441 792	104,29
RESULTAT D'EXPLOITATION	-8 134	-2,31	-18 114	-4,28
Opérations faites en commun			1 500	0,35
Produits financiers	1		30	0,01
Charges financières	157	0,04		
Résultat financier	-155	-0,04	30	0,01
RESULTAT COURANT	-8 289	-2,36	-16 584	-3,91
Produits exceptionnels	1 237	0,35	350	0,08
Charges exceptionnelles	45	0,01	11	
Résultat exceptionnel	1 191	0,34	339	0,08
EXCEDENT OU DEFICIT	-7 097	-2,02	-16 245	-3,83

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/12	Net au 31/12/11
ACTIF				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Autres immob. incorporelles / Avances et acomptes				
208200 – LOGICIELS	1 713,58		1 713,58	1 713,58
280810 – AMORT. LOGICIELS		1 713,58	-1 713,58	-1 513,54
	1 713,58	1 713,58		200,04
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Installations techniques, matériel et outillage				
215420 – MATERIEL DE MUSIQUE	630,79		630,79	630,79
215430 – MATERIEL LUMIERE	4 216,50		4 216,50	4 216,50
215440 – MATERIEL SON	700,00		700,00	700,00
215500 – MATERIEL TECHNIQUE	8 588,14		8 588,14	9 041,95
281542 – AMORT. MATERIEL MUSIQUE		630,79	-630,79	-630,79
281543 – AMORT. MATERIEL LUMIERE		1 245,31	-1 245,31	-402,01
281544 – AMORT. MATERIEL SON		557,12	-557,12	-207,12
281550 – AMORT. MATERIEL TECHNIQUE		8 588,15	-8 588,15	-9 041,96
	14 135,43	11 021,37	3 114,06	4 307,36
Autres immobilisations corporelles				
218100 – AGENCT.INST.GALES	6 329,99		6 329,99	6 329,99
218200 – MATERIEL DE TRANSPORT	16 023,67		16 023,67	16 023,67
218300 – MATERIEL BUREAU & INFORM.	7 684,44		7 684,44	14 779,32
281810 – AMORT. INST.GALES		6 329,99	-6 329,99	-6 329,99
281820 – AMORT. MATERIEL TRANSPORT		16 023,67	-16 023,67	-16 023,67
281830 – AMORT. MAT. BUREAU & INF.		7 608,79	-7 608,79	-14 390,37
	30 038,10	29 962,45	75,65	388,95
Immobilisations financières				
TIAP & autres titres immobilisés				
271800 – AUTRES TITRES DE PLACEMENT	152,50		152,50	
	152,50		152,50	
ACTIF IMMOBILISE	46 039,61	42 697,40	3 342,21	4 896,35
Stocks				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
411000 – COLLECTIF CLIENTS				233,22
418100 – CLIENTS FACT.A ETABLIR	1 298,00		1 298,00	
	1 298,00		1 298,00	233,22
Autres créances				
441720 – SUBV REGION IDF A RECEV.	45 000,00		45 000,00	92 000,00
441740 – SUBV CONSEIL GENERAL	3 800,00		3 800,00	
444300 – ETAT REP.EN ARRIERE DEFIC	7 268,00		7 268,00	7 268,00
445660 – T.V.A. DEDU./BIENS & SERV	281,78		281,78	433,40
445670 – CREDIT T.V.A. A REPORTER	3 057,93		3 057,93	5 022,19
445860 – T.V.A.DEDUCT.FACT.RECEV.	635,19		635,19	655,32
	60 042,90		60 042,90	105 378,91
Divers				
Disponibilités				
512000 – CREDIT COOPERATIF	65 110,56		65 110,56	60 050,42
512200 – LA BANQUE POSTALE	249,30		249,30	259,70
530000 – CAISSE	14,42		14,42	338,28

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/12	Net au 31/12/11
540800 – COLLECTIF REGIES				119,58
	65 374,28		65 374,28	60 767,98
Charges constatées d'avance				
486000 – CHARGES CONST. D'AVANCE	279,65		279,65	94,54
	279,65		279,65	94,54
ACTIF CIRCULANT	126 994,83		126 994,83	166 474,65
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	173 034,44	42 697,40	130 337,04	171 371,00

Bilan détaillé

	Net au 31/12/12	Net au 31/12/11
PASSIF		
Report à nouveau		
110000 – REPORT A NOUVEAU CREDIT.	47 496,08	63 740,58
	47 496,08	63 740,58
RESULTAT DE L'EXERCICE	-7 097,28	-16 244,50
FONDS PROPRES	40 398,80	47 496,08
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Découverts et concours bancaires		
518600 – INTERETS COURUS A PAYER	21,73	
	21,73	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	21,73	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
419100 – CLIENTS AV.ACPTE COMMANDE		48,00
		48,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
401000 – COLLECTIF FOURNISSEURS	10 977,84	6 256,43
408100 – FOURN.FACT.NON PARVENUES	3 408,60	3 348,80
	14 386,44	9 605,23
Dettes fiscales et sociales		
428200 – PERSONNEL CONGES A PAYER	2 626,65	1 804,68
431000 – URSSAF	18 135,00	11 874,00
437100 – AUDIENS	5 649,00	8 912,61
437200 – POLE EMPLOI INTERMITTENTS	1 614,00	2 904,00
437400 – AFDAS	1 572,42	2 364,50
437500 – CMB INTERM.	467,34	650,00
437600 – CMB PERM.	147,03	113,07
437700 – AGESEA MDA		182,60
437800 – CONGES SPECTACLES	2 574,00	4 584,00
437900 – FNAS	647,00	1 035,00
437910 – FCAP	129,52	207,00
438600 – ORGANISMES SOC. A PAYER	1 234,51	1 486,20
445730 – T.V.A COLLECTEE 19.6%	533,36	38,22
445870 – T.C.A. A PAY.FACT.ETABL.	212,71	
447100 – TAXE SUR LES SALAIRES	4 997,00	
448602 – TAXE APPRENTISSAGE A PAY.	1 059,53	1 398,81
	41 599,07	37 554,69
Produits constatés d'avance		
487000 – PRODUITS CONST.D'AVANCE	33 931,00	76 667,00
	33 931,00	76 667,00
DETTES	89 938,24	123 874,92
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	130 337,04	171 371,00

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	%	du 01/01/11 au 31/12/11 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
707000 – VENTES DE LIVRES	47,00	0,01	150,00	0,04	-103,00	-68,67
707069 – TVA/VENTES DE LIVRES	-0,97		-7,82		6,85	-87,60
	46,03	0,01	142,18	0,03	-96,15	-67,63
Production vendue						
706200 – RECETTES CESSIONS			47 876,46	11,30	-47 876,46	-100,00
706290 – TVA S/RECETTES CESSIONS			-2 495,92	-0,59	2 495,92	-100,00
706500 – RECETTES BILLETTERIE	3 530,00	1,00	5 277,00	1,25	-1 747,00	-33,11
706590 – TVA S/BILLETTERIE	-71,78	-0,02	-108,53	-0,03	36,75	-33,86
706600 – LOCATION SALLES	2 101,48	0,60	968,76	0,23	1 132,72	116,92
706690 – TVA S/LOCATION SALLES	-344,39	-0,10	-158,76	-0,04	-185,63	116,92
706800 – AUTRES PRESTATIONS	8 195,52	2,33	15 452,37	3,65	-7 256,85	-46,96
706810 – COTISATIONS ATELIERS	3 520,00	1,00	3 605,00	0,85	-85,00	-2,36
706819 – TVA/ATELIERS THEATRE	-576,86	-0,16	-590,77	-0,14	13,91	-2,35
706890 – TVA AUTRES PRESTATIONS	-1 343,07	-0,38	-2 532,33	-0,60	1 189,26	-46,96
	15 010,90	4,27	67 293,28	15,89	-52 282,38	-77,69
Subventions d'exploitation						
741100 – SUBVENTION DRAC	50 000,00	14,21	50 000,00	11,80		
741190 – TVA/SUBV DRAC			-1 028,40	-0,24	1 028,40	-100,00
741200 – SUBVENTION REGION IDF	91 176,00	25,92	92 000,00	21,72	-824,00	-0,90
741300 – SUBV.CONSEIL GENERAL 93	60 000,00	17,06	80 000,00	18,88	-20 000,00	-25,00
741390 – TVA/SUBV CONSEIL GAL 93			-1 645,44	-0,39	1 645,44	-100,00
741400 – SUBVENTION VILLE	109 300,00	31,07	109 300,00	25,80		
741490 – TVA/SUBV VILLE			-2 248,09	-0,53	2 248,09	-100,00
741800 – SUBV.CUCS	24 400,00	6,94	24 420,00	5,76	-20,00	-0,08
741890 – TVA/SUBV.CUCS			-502,27	-0,12	502,27	-100,00
742000 – SUBV. PLAINE COMMUNE	1 500,00	0,43			1 500,00	
742100 – JTN			5 896,00	1,39	-5 896,00	-100,00
748300 – SUBVENTION CG AFFECTEE	360,00	0,10			360,00	
	336 736,00	95,72	356 191,80	84,08	-19 455,80	-5,46
Autres produits						
751600 – DROITS AUTEURS & REPROD.			51,29	0,01	-51,29	-100,00
			51,29	0,01	-51,29	-100,00
Produits d'exploitation	351 792,93	100,00	423 678,55	100,01	-71 885,62	-16,97
Achats de marchandises						
607700 – ACHATS DE LIVRES	34,52	0,01	99,52	0,02	-65,00	-65,31
	34,52	0,01	99,52	0,02	-65,00	-65,31
Autres achats non stockés et charges externes						
606300 – FOURN.ENTRET./PETIT OUT.	11,42		7,07		4,35	61,53
606310 – PETIT OUTILLAGE	262,86	0,07	342,74	0,08	-79,88	-23,31
606320 – PETIT MAT ELECTRIQUE	126,97	0,04	200,56	0,05	-73,59	-36,69
606330 – FRAIS OUTILL.SPECIALISES			82,78	0,02	-82,78	-100,00
606400 – FOURNIT.ADMINISTRATIVES	1 074,78	0,31	937,78	0,22	137,00	14,61
606510 – DECORS MEUBLES ACCESSOIRE	516,01	0,15	2 644,38	0,62	-2 128,37	-80,49
606520 – COSTUMES,CHAUSSURES,PERRU	960,45	0,27	2 876,32	0,68	-1 915,87	-66,61
606530 – FRAIS DE REGIE	16,22		24,85	0,01	-8,63	-34,73
606540 – FRAIS EXPOSITIONS	300,27	0,09			300,27	
606550 – PHOTOS	36,56	0,01	21,32	0,01	15,24	71,48
606560 – FOURNITURES ATELIER CDLC	136,14	0,04	87,62	0,02	48,52	55,38

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	%	du 01/01/11 au 31/12/11 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
606580 – FRAIS SPECIFIQUES SPECT.	229,44	0,07	105,94	0,03	123,50	116,58
606880 – DIVERS	97,64	0,03			97,64	
613210 – LOCATIONS IMMOBILIERES	887,01	0,25	2 748,01	0,65	-1 861,00	-67,72
613500 – LOCATIONS MOBILIERES	904,68	0,26			904,68	
613520 – LOCATION VEHICULES	334,45	0,10	2 052,52	0,48	-1 718,07	-83,71
615500 – ENTRETIEN REPARATION DIV.	226,55	0,06	341,29	0,08	-114,74	-33,62
615510 – ENTRETIEN MAT ROULANT	16,72		232,36	0,05	-215,64	-92,80
615520 – ENTRETIEN COSTUMES	80,43	0,02	51,91	0,01	28,52	54,94
615600 – CONTRATS MAINTENANCE	2 261,60	0,64	2 449,60	0,58	-188,00	-7,67
616000 – PRIMES D'ASSURANCES	4 803,24	1,37	4 985,35	1,18	-182,11	-3,65
618300 – DOCUMENTATION TECHNIQUE	330,81	0,09	674,05	0,16	-343,24	-50,92
621000 – PERSONNEL EXTERIEUR			1 350,00	0,32	-1 350,00	-100,00
622620 – HONORAIRES ADMINISTRATIFS	4 050,00	1,15	4 000,00	0,94	50,00	1,25
622630 – HONORAIRES ARTISTIQUES	11 545,00	3,28	5 600,00	1,32	5 945,00	106,16
622700 – FRAIS ACTES/CONTENTIEUX	100,00	0,03			100,00	
623000 – FRAIS DE COMMUNICATION	7 007,79	1,99	4 164,85	0,98	2 842,94	68,26
623010 – RELATION PRESSE	7 500,00	2,13	5 000,00	1,18	2 500,00	50,00
623100 – ANNONCES ET INSERTIONS	13 536,92	3,85	14 948,67	3,53	-1 411,75	-9,44
623200 – PUBLICITE DES SPECTACLES	3 768,00	1,07	6 201,00	1,46	-2 433,00	-39,24
624500 – TRANSPORT TECHNIQUE	57,75	0,02	943,19	0,22	-885,44	-93,88
624600 – CARBURANT PEAGES	211,86	0,06	227,83	0,05	-15,97	-7,01
624720 – TRANSPORT PERS TOURNEE			2 250,10	0,53	-2 250,10	-100,00
625100 – FRAIS DE VOYAGES DEPLAC.	521,26	0,15	366,40	0,09	154,86	42,27
625200 – HEBERGEMENTS/HOTELS	490,00	0,14	1 294,58	0,31	-804,58	-62,15
625700 – RECEPTIONS	1 470,22	0,42	1 459,13	0,34	11,09	0,76
626000 – FRAIS POSTAUX & TELECOMS	30,30	0,01	69,54	0,02	-39,24	-56,43
626100 – INTERNET	250,99	0,07	375,39	0,09	-124,40	-33,14
626200 – FRAIS TELEPHONE	542,49	0,15	420,48	0,10	122,01	29,02
627000 – SERVICES BANCAIRES	785,23	0,22	338,31	0,08	446,92	132,10
628110 – COTISATION SYNDEAC	1 307,51	0,37	1 383,87	0,33	-76,36	-5,52
628600 – AUTRES PRESTATIONS	750,00	0,21			750,00	
	67 539,57	19,20	71 259,79	16,82	-3 720,22	-5,22
Impôts et taxes						
631100 – TAXE SUR LES SALAIRES	4 997,00	1,42			4 997,00	
631200 – TAXE APPRENTISSAGE	1 059,53	0,30	1 398,81	0,33	-339,28	-24,25
631300 – FORMATION PROFESSIONNELLE	3 193,88	0,91	4 198,06	0,99	-1 004,18	-23,92
635800 – AUTRES DROITS ADM.IMPOTS	125,00	0,04	123,00	0,03	2,00	1,63
	9 375,41	2,67	5 719,87	1,35	3 655,54	63,91
Salaires et Traitements						
641110 – SALAIRES ADMINISTRATIFS	31 629,60	8,99	27 844,09	6,57	3 785,51	13,60
641111 – AUTRES SAL.ADMINISTRATIFS	7 647,75	2,17	8 773,75	2,07	-1 126,00	-12,83
641120 – SALAIRES TECHNIQUES	9 880,73	2,81	23 540,79	5,56	-13 660,06	-58,03
641130 – SALAIRES ARTISTIQUES	135 229,05	38,44	177 114,35	41,81	-41 885,30	-23,65
641140 – SALAIRES FONCTIONNAIRES	2 139,81	0,61	2 034,97	0,48	104,84	5,15
641200 – CONGES PAYES	821,97	0,23	-87,14	-0,02	909,11	NS
641410 – DEFRAIEMENTS			3 073,50	0,73	-3 073,50	-100,00
641430 – PRISE EN CHARGE TRANSPORT	93,56	0,03	100,76	0,02	-7,20	-7,15
641440 – TICKETS CANTINE	3 513,13	1,00	3 693,65	0,87	-180,52	-4,89
641460 – INDEMNITES DE STAGE	1 199,00	0,34			1 199,00	

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	%	du 01/01/11 au 31/12/11 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Charges sociales	192 154,60	54,62	246 088,72	58,09	-53 934,12	-21,92
645100 – COTISATIONS URSSAF	38 423,98	10,92	48 696,07	11,50	-10 272,09	-21,09
645110 – MAISON DES ART.AGESSA	100,95	0,03	78,04	0,02	22,91	29,36
645300 – COTISATIONS AUDIENS	11 624,38	3,30	14 877,71	3,51	-3 253,33	-21,87
645400 – COTISATIONS POLE EMPLOI INT.	8 913,81	2,53	12 452,01	2,94	-3 538,20	-28,41
645500 – CONGES SPECTACLES	22 314,78	6,34	30 042,47	7,09	-7 727,69	-25,72
645510 – CHARGES SOCIALES S/CP	386,32	0,11	-40,95	-0,01	427,27	NS
645600 – COTISATIONS POLE EMPLOI PERM.	1 652,12	0,47	1 550,78	0,37	101,34	6,53
645800 – COTISATIONS FNAS	2 331,54	0,66	2 991,29	0,71	-659,75	-22,06
645810 – COTISATIONS FCAP	466,32	0,13	598,26	0,14	-131,94	-22,05
647500 – MEDECINE DU TRAVAIL	485,29	0,14	681,77	0,16	-196,48	-28,82
	86 699,49	24,65	111 927,45	26,42	-25 227,96	-22,54
Amortissements et provisions						
681110 – DOT.AMORT.IMMO.INCORPOR.	200,04	0,06	199,98	0,05	0,06	0,03
681120 – DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLE	1 506,60	0,43	922,43	0,22	584,17	63,33
	1 706,64	0,49	1 122,41	0,26	584,23	52,05
Autres charges						
651500 – SPEDIDAM			789,51	0,19	-789,51	-100,00
651600 – DROITS D'AUTEURS	2 003,77	0,57	4 784,80	1,13	-2 781,03	-58,12
651700 – SACEM	412,53	0,12			412,53	
	2 416,30	0,69	5 574,31	1,32	-3 158,01	-56,65
Charges d'exploitation	359 926,53	102,31	441 792,07	104,29	-81 865,54	-18,53
RESULTAT D'EXPLOITATION	-8 133,60	-2,31	-18 113,52	-4,28	9 979,92	-55,10
Opérations faites en commun						
755000 – QUOTES PARTS RESULT./OP.C			1 500,00	0,35	-1 500,00	-100,00
			1 500,00	0,35	-1 500,00	-100,00
Produits financiers						
765000 – ESCOMPTE FOURNISSEURS	1,48		30,00	0,01	-28,52	-95,07
	1,48		30,00	0,01	-28,52	-95,07
Charges financières						
661600 – INTERETS BANC./FINANC.	156,53	0,04			156,53	
	156,53	0,04			156,53	
Résultat financier	-155,05	-0,04	30,00	0,01	-185,05	-616,83
RESULTAT COURANT	-8 288,65	-2,36	-16 583,52	-3,91	8 294,87	-50,02
Produits exceptionnels						
771800 – AUTRES PROD.EXC./OP.GEST.	5,96		21,11		-15,15	-71,77
772000 – PROD. S/EXERCICES ANT.	1 230,58	0,35	329,18	0,08	901,40	273,83
	1 236,54	0,35	350,29	0,08	886,25	253,00
Charges exceptionnelles						
671300 – DONS ET LIBERALITES DIV.	41,81	0,01			41,81	
671800 – AUTRES CH.EXCEP./OP.GEST.	1,01		11,27		-10,26	-91,04
672000 – CHARGES/EXERC.ANTERIEURS	2,35				2,35	
	45,17	0,01	11,27		33,90	300,80
Résultat exceptionnel	1 191,37	0,34	339,02	0,08	852,35	251,42
EXCEDENT OU DEFICIT	-7 097,28	-2,02	-16 244,50	-3,83	9 147,22	-56,31

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : CENTRE DRAMATIQUE DE LA COURNEUVE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2012, dont le total est de 130 337 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit de 7 097 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2012 au 31/12/2012.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2012 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel son, musique et lumière : 4 à 5 ans
- * Matériel technique : 4 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Une convention datée du 10 mai 2011 a été signée entre la ville de La Courneuve et l'association pour une durée de trois ans.

Cette convention prévoit :

– La mise à disposition de locaux municipaux :

* Dans l'immeuble de l'ancien cinéma l'Etoile : 21 avenue Gabriel Péri, une salle de répétitions, une salle de travail multifonctions et des locaux administratifs.

* Au centre culturel Jean Houdremont de La Courneuve : un local pour l'atelier de construction de décors et une réserve de stockage de décors et de costumes.

- La ville s'engage à prendre en charge les frais correspondants à l'entretien des bâtiments et à assurer la responsabilité de l'équipement et des installations techniques.

- La commune s'engage également à prendre en charge les frais de fonctionnement tels que l'eau, le gaz, l'électricité, le chauffage et le téléphone mis à disposition.

– Des moyens techniques :

La commune s'engage à apporter une assistance technique à l'association afin de contribuer aux représentations de celle-ci. Toutefois, cette assistance technique ne pourra intervenir que dans la limite des moyens financiers et humains de la ville.

A ce titre, lors des représentations de la compagnie, la salle de spectacles du centre culturel sera mise à disposition « en ordre de marche » à savoir le gardiennage, la sécurité, les régies techniques et l'entretien.

Pour les représentations en plein air, une équipe technique (montage et démontage) sera également mise à disposition.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 714			1 714
Immobilisations incorporelles	1 714			1 714
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	14 589		454	14 135
– Installations générales, agencements aménagements divers	6 330			6 330
– Matériel de transport	16 024			16 024
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 779		7 095	7 684
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	51 722		7 549	44 174
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés		153		153
– Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières		153		153
ACTIF IMMOBILISE	53 436	153	7 549	46 040

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 514	200		1 714
Immobilisations incorporelles	1 514	200		1 714
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 282	1 193	454	11 021
– Installations générales, agencements aménagements divers	6 330			6 330
– Matériel de transport	16 024			16 024
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 390	313	7 095	7 609
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	47 026	1 507	7 549	40 984
ACTIF IMMOBILISE	48 539	1 707	7 549	42 697

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 61 621 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 298	1 298	
Autres	60 043	60 043	
Charges constatées d'avance	280	280	
Total	61 621	61 621	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

Détail des produits à recevoir	Montant
CLIENTS FACT.A ETABLIR	1 298
Total	1 298

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 89 938 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	22	22		
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 386	14 386		
Dettes fiscales et sociales	41 599	41 599		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	33 931	33 931		
Total	89 938	89 938		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

Détail des charges à payer	Montant
FOURN.FACT.NON PARVENUES	3 409
INTERETS COURUS A PAYER	22
PERSONNEL CONGES A PAYER	2 627
ORGANISMES SOC. A PAYER	1 235
TAXE APPRENTISSAGE A PAY.	1 060
Total	8 351

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONST. D AVANCE	280		
Total	280		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONST.D AVANCE	33 931		
Total	33 931		

Les dispositions des articles 34, 5 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, un droit d'accès et de rectification, auprès de votre service des impôts.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01/01/2012 et clos le 31/12/2012

Régime simplifié d'imposition

Régime réel normal

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration :
SIE AUBERVILLIERS
87, boulevard Felix Faure
93307 AUBERVILLIERS CEDEX

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

ASS CENTRE DRAMATIQUE DE LA COURNEUVE
21, avenue Gabriel Péri
93120 LA COURNEUVE

653	602751	78551503200031
Insp.,IFU	N° dossier	N° Siret

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

le téléphone : 0148361144

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Arts du spectacle vivant

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %	0	Bénéfice imposable au taux de 15 %	0	Déficit (report de la lignes XO du 2058 A ou 372 du 2033 B)	7 097
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15 % (ligne 17 du tableau n° 2059A ou 591 du 2033C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)			
	Plus-values à long terme imposables au taux de 19%		Autres plus-values imposables au taux de 19%		Plus-values à long terme imposables au taux de 0%	
					Plus-values exonérées art. 238 quinquies	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies* Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines Zone franche Corse Pôle de compétitivité

Entreprises nouvelles art. 44 *septies* Zones franches d'activités art. 44 *quaterdecies* Autres dispositifs Zone de Restructuration de la défense art. 44 *terdecies*

Sociétés d'investissements immobiliers cotées Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

D IMPUTATIONS (cf. page 4)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4)

E bis COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES (Pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 € HT)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Pour les entreprises mono établissements et n'employant pas de salariés exerçant une activité de plus de 3 mois dans plusieurs communes (Chantiers, Missions,...), en cochant cette case vous êtes dispensé de déposer une 1330-CVAE.

Valeur ajoutée de référence Chiffre d'affaires de référence

Date de cessation de l'activité soumise à la CVAE

Pour le calcul de la valeur ajoutée et du chiffre d'affaire, se reporter à la notice de la 1330-CVAE

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site www.impots.gouv.fr

CGA Viseur conventionné

Nom, adresse, téléphone, télécopie :
- Professionnel de l'expertise comptable :
- Conseil :
- CGA :
- N° d'agrément du CGA

À LA COURNEUVE, le 15/02/2013

Signature et qualité du déclarant : MONSIEUR TOURNIQUET hervé LE PRESIDENT

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

Désignation de l'entreprise ASS CENTRE DRAMATIQUE DE LA COURNEUVE
 et Date de clôture de l'exercice 31/12/2012

(À ne remplir que sur les exemplaires «en continu»)

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS (Voir renvois page 4)

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts 4	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) 5		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus 6 (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI 7		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis 8			total (a à h)

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
	Montant des sommes versées :						
	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
1	2	3	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
4	5	6	7	8			

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

Désignation de l'entreprise ASS CENTRE DRAMATIQUE DE LA COURNEUVE
et Date de clôture de l'exercice 31/12/2012

(À ne remplir que sur les exemplaires «en continu»)

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME

figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien.
Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres

Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation

Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2011, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

K CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES À LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant page 10 sur la notice n° 2033-NOT, n° 2033-C, Cadre III)

Taux de 15 %
(art. 219 I a ter et quater du CGI)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice
MVLT réalisée au cours de l'exercice
MVLT restant à reporter

L RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (Articles 223 A à U du C.G.I.)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n°2058 A bis).

bénéfice ou déficit (indiquer + ou - selon le cas)	<input style="width: 100%;" type="text"/>	plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 15 %	<input style="width: 100%;" type="text"/>
plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables au taux de 19%	<input style="width: 100%;" type="text"/>		
Chiffre d'affaires TTC	<input style="width: 100%;" type="text"/>	plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 0 %	<input style="width: 100%;" type="text"/>

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n^{OS} d'identification de la société mère.

n° SIRET

Désignation de l'entreprise : ASS CENTRE DRAMATIQUE DE LA COURNEUVE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12						
Adresse de l'entreprise : 21, avenue Gabriel Péri 93120 LA COURNEUVE		Durée de l'exercice précédent* : 12						
Numéro SIRET* : 7 8 5 5 1 5 0 3 2 0 0 0 3 1			Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N clos le, 31/12/2012						
		N-1 31/12/2011						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
		Net 3	Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	1 713	1 713	200	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	14 135	11 021	3 114	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	30 038	29 962	75	
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE	152		152	
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières*	BH	BI				
	TOTAL (II)		BJ	BK	46 039	42 697	3 342	4 896
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW					
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	1 298		1 298	233
		Autres créances (3)	BZ	CA	60 042		60 042	105 378
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Disponibilités		CF	CG	65 374		65 374	60 767	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	279		279	94	
	TOTAL (III)	CJ	CK	126 994		126 994	166 474	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	1A	173 034	42 697	130 337	171 371
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

Désignation de l'entreprise		ASS CENTRE DRAMATIQUE DE LA COURNEUVE		Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	DA		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	47 496	63 740
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(7 097)	(16 244)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	40 398	47 496
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	21	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		48
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	14 386	9 605
	Dettes fiscales et sociales	DY	41 599	37 554
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte régul.	Autres dettes	EA		
	Produits constatés d'avance (4)	EB	33 931	76 667
TOTAL (IV)	EC	89 938	123 874	
Ecarts de conversion passif*	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	130 337	171 371	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	89 938	123 826	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	21		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ASS CENTRE DRAMATIQUE DE LA COURNEUVE

Néant *

		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	46	FB		FC	46	142	
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF		
			FG	15 010	FH		FI	15 010	67 293
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	15 056	FK		FL	15 056	67 435	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	336 736	356 191	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ		51	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	351 792	423 678
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	34	99	
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	67 539	71 259	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	9 375	5 719	
	Salaires et traitements*					FY	192 154	246 088	
	Charges sociales (10)					FZ	86 699	111 927	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	1 706	1 122	
			- dotations aux provisions*			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	2 416	5 574	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	359 926	441 792	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(8 133)	(18 113)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		1 500	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1	30	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	1	30	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	156		
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	156		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(155)	30	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(8 288)	(16 583)	

Désignation de l'entreprise		ASS CENTRE DRAMATIQUE DE LA COURNEUVE		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 236	350		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 236	350		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	45	11		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	45	11		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	1 191	339		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	353 030	425 558		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	360 128	441 803		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(7 097)	(16 244)		
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont {	produits de location immobilières	HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP			
		- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX				
	(9) Dont transferts de charges	A1				
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		51		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	2 416	5 574		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9						
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
Dons, libéralités		41				
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1				
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion				5		
Charges exceptionnelles s/exercices antérieurs		2				
Produits exceptionnels s/exercices antérieurs				1 230		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs		

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>ASS CENTRE DRAMATIQUE DE LA COURNEUVE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
							Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	1 713	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS	14 589	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	6 329	KW		KX	
		Matériel de transport*				KY	16 023	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	14 779	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
		Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	51 722	LO		LP		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
	Autres participations				8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S	152	
	Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V		
	TOTAL IV				LQ		LR		LS	152	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	53 435	ØH		ØJ	152		
CADRE B	IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
					par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV	1 713	LW	1X	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	453	MK	14 135	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers				IU		MM		MN	6 329
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	16 023
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW		MS	7 094	MT	7 684	
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		
Avances et acomptes				NC		ND		NE			
TOTAL III				IY		NG	7 548	NH	44 173		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		
	Autres participations				IO		ØX		ØY		
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C	152	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F		
	TOTAL IV				I3		NJ		NK	152	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	7 548	ØL	46 039	ØM	

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/12/2012

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ASS CENTRE DRAMATIQUE DE LA COURNEUVE

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>ASS CENTRE DRAMATIQUE DE LA COURNEUVE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A															
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN						
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	1 513	PF	200	PG		PH			1 713			
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU						
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	10 281	QA	1 193	QB	453	QC			11 021			
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD	6 329	QE		QF		QG			6 329			
	Matériel de transport		QH	16 023	QI		QJ		QK			16 023			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	14 390	QM	313	QN	7 094	QO			7 608			
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT						
	TOTAL III			QU	47 025	QV	1 506	QW	7 548	QX		40 983			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	48 539	ØP	1 706	ØQ	7 548	ØR			42 697			
CADRE B															
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Emballages récup. et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY		Total général non ventilé (NW-NY)			NZ			
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice				Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler										Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations										SP		SR			

Désignation de l'entreprise **ASS CENTRE DRAMATIQUE DE LA COURNEUVE**Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	UF		
	– financières	UG	UH		
	– exceptionnelles	UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. **10**

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	1 298		1 298					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	7 268		7 268				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	3 974		3 974				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	48 800		48 800				
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS		279		279				
	TOTAUX		VT		61 620	VU	61 620	VV			
RENVIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	21		21					
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	14 386		14 386						
Personnel et comptes rattachés		8C	2 626		2 626						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	32 169		32 169						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	746		746					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	6 056		6 056					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	33 931		33 931						
TOTAUX		VY	89 938	VZ	89 938						
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ					VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK							
		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL							
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032											

Désignation de l'entreprise : ASS CENTRE DRAMATIQUE DE LA COURNEUVE						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31/12/2012	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)*								
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. tableau 2067-BIS -SD)								
	Amendes et pénalités (nature :)								
	Impôt sur les sociétés (cf page 9 de la notice 2032)								
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						
			- imposées au taux de 0 %						
		Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme		- Plus-values soumises au régime des fusions			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 ^e et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)		SX			Quote-part de 5% des plus-values à taux zéro		M8	
								TOTAL I	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						
			- imposées au taux de 0 %						
			- imposées au taux de 19 %						
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						
		- imputées sur les déficits antérieurs							
Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									
		Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A)
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								
	Majoration d'amortissement*								
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9			Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	
	Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)	L6			Sociétés investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone franche Corse (art. 44 decies)		ØT
	Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)	ØV			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Déficits filiales et successales étrangères article 209C		ØT			Créance dégagee par le report en arrière du déficit		ZI
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)				déficit (II moins I)		XI	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)								ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASS CENTRE DRAMATIQUE DE LA COURNEUVE		Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	16 244
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	16 244
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	7 097
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	23 341
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

CRÉDITS D'IMPÔTS

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	JQ	Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	JR	Crédit d'impôt famille	JS
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	JT	Crédit d'impôt investissement en Corse	JU	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	JV
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	JW	Autres imputations	JX		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-3 du code des Transports) (case à cocher)	XU	<input type="checkbox"/>
--	-----------	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise <u>ASS CENTRE DRAMATIQUE DE LA COURNEUVE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)											
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie								0C	63 740	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie								0D	(16 244)	
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)										
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)								0E		
TOTAL I								0F	47 496		
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves								ZB		
	- Réserve légale								ZD		
	- Autres réserves								ZE		
	Dividendes								ZF		
	Autres répartitions								ZG	47 496	
	Report à nouveau								ZH	47 496	
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)								TOTAL II	47 496		
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.											
RENSEIGNEMENTS DIVERS						Exercice N :			Exercice N - 1 :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)					YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					YT					
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)					XQ	2 126		4 800		
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU			1 350		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	15 695		9 600		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES) 1 307)					ST	49 718		55 509		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	67 539		71 259		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)					9Z	9 375		5 719		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	9 375		5 719		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée					YY	2 124		11 006		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	9 513		12 889		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2011) *					0B	160 536				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					0S					
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : handicapés :)					YP	6		8		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	%		%		
	- Numéro du centre de gestion agréé * XP					- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0		
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL						
			Plus-values à 19% JM		Imputations JC						
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO						
			Plus-values à 19% JP		Imputations JF						
Selon le cas, indiquer 1 si le bénéfice consolidé, 2 si le bénéfice intégré, 3 si régime de groupe. JG					Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale. JH		N° SIRET de la société mère JJ				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : ASS CENTRE DRAMATIQUE DE LA COURNEUVE

Néant ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	Matériel technique 11/09/1996	453	453		
	2	Matériel informatique 10/07/1998	4 116	4 116		
	3	Matériel bureau 11/01/2000	314	314		
	4	Matériel informatique 04/03/2003	2 664	2 664		
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
⑦	⑧	⑨				⑪	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩							
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪			(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : ASS CENTRE DRAMATIQUE DE LA COURNEUVE

Néant ***A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME**
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
N-8					
N-9					
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxés lors des opérations de fusion ou d'apport.

 Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) Plus-values d'apport à une société d'une activité
professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

 Désignation de l'entreprise : ASS CENTRE DRAMATIQUE DE LA COURNEUVE
 Néant *
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <u>ASS CENTRE DRAMATIQUE DE LA COURNEUVE</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : <u>01/01/2012</u> et clos le : <u>31/12/2012</u>		Durée en nombre de mois <u>12</u>
I	Production de l'entreprise	
	Ventes de marchandises	OA
	Production vendue – Biens	OB
	Production vendue – Services	OC
	Production stockée	OD
	Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE
	Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	OF
	Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH
	Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI
	Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK
	Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL
	Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT
	TOTAL 1	OM
II	Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)	
	Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON
	Variation de stocks (marchandises)	OO
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ
	Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR
	Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS
	Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU
	Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW
	Abandons de créances à caractère financier (en partie)	OX
	Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OY
	Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ
	Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9
	TOTAL 2	OJ
III	Valeur ajoutée produite	
	Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2
	OG	
<p>Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).</p>		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS CENTRE DRAMATIQUE DE LA COURNEUVE Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶ *.	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 16 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ❸	Solde des moins-values à 16 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❷=❷+❸+❹-❺-❻
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i>) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'am. II au CGI)(liste des personnes ou groupes de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)

N° de dépôt

Néant *

EXERCICE CLOS LE

31/12/2012

N° SIRET

7 8 5 5 1 5 0 3 2 0 0 0 3 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ASS CENTRE DRAMATIQUE DE LA COURNEUVE

ADRESSE (voie)

21, avenue Gabriel Péri

CODE POSTAL

93120

VILLE

LA COURNEUVE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

(liste des personnes ou groupes de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 1 (1) Néant [X] *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2012

N° SIRET 7 8 5 5 1 5 0 3 2 0 0 0 3 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ASS CENTRE DRAMATIQUE DE LA COURNEUVE

ADRESSE (voie) 21, avenue Gabriel Péri

CODE POSTAL 93120 VILLE LA COURNEUVE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032